



## Devenir délégué au permis de conduire et à la sécurité routière

### **Des missions diversifiées**

Encadrer et animer une équipe d'inspecteurs et d'agents en charge de la répartition des places d'examen, du pilotage, d'animer le réseau de relations avec les partenaires tels que les écoles de conduite, la Préfecture et autres administrations. Participer au niveau local à la politique de sécurité routière auprès du préfet.

### **Des opportunités de carrière**

Affectation en services déconcentrés (préfectures ou DDI), encadrement d'unités variant de 5 à plus de 40 agents.

### **Rémunérations (à titre indicatif)**

De 2 100 euros (en début de carrière) à 3 600 euros en fin de carrière pour un délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière net/mois.

### **Conditions à remplir**

Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité.

Être titulaire d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Être français ou ressortissant de l'Union européenne.

Pas de limite d'âge.

### **Recrutement**

Deux épreuves écrites d'admissibilité (étude de cas pratique à partir d'un sujet relatif à la sécurité et à l'éducation routières, Une série de six questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.

Deux épreuves orales d'admission : un entretien de motivation, deux questions, tirées au sort par le candidat, sur le code de la route.

## Devenir inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

### **Des missions diversifiées**

Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, acteurs de l'éducation routière, ont qualité pour contrôler les épreuves théoriques et faire passer les épreuves pratiques des différentes catégories de permis de conduire, en évaluant les compétences des candidats à la conduite, leurs connaissances et leurs comportements en matière de sécurité routière. Ils participent également à la mise en œuvre de la politique en matière de permis de conduire, d'éducation et de sécurité routières au niveau local

### **Des opportunités de carrière**

Affectation dans toute la France, possibilité de promotion par concours interne ou examen professionnel.

### **Rémunérations en début de carrière**

1 500 euros en début de carrière et 2 200 en fin de carrière 2 200 euros net/mois.

### **Conditions à remplir**

Être âgé de 23 ans au moins.

Être titulaire d'un permis B en cours de validité.

Être titulaire d'un baccalauréat (ou diplôme / titre classé au moins au niveau IV ou équivalent).

Être français ou ressortissant de l'Union européenne.

### **Recrutement**

Deux épreuves écrites d'admissibilité : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier sur un sujet d'ordre général et d'un questionnaire à réponses courtes portant sur des notions élémentaires de droit public et du code de la route et de la sécurité routière.

Une épreuve d'admission d'entretien avec le jury.



### Informations et inscription :

[interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr)

filière permis de conduire  
et sécurité routière

[drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr](mailto:drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr)

01 60 37 11 11



@Place\_Beauvau



ministere.interieur



ministère de l'intérieur